Réhabiliter une olivette

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

Objectifs

Etre en capacité de remettre en production une ancienne oliveraie

Contenu

Déroulé :

- Le choix de la parcelle, en lien avec son projet professionnel : type de bail, accès, possibilité de mécanisation, irrigation, variétés, pollinisateurs,...)
- Gestion de la fertilisation et de l'irrigation
- Entretien du sol et lutte contre les adventices
- Taille et restructuration d'une oliveraie ancienne
- Gestion des ravageurs et maladies
- Organisation et temps de travail
- La transformation : huiles, olives de bouche et tapenade
- Données économiques, circuits de commercialisation
- Visite de terrain

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 04/02/2022

Tarifs

Adhérent 189€
Non adhérent 189€
Non agricole 189€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Gratuit pour les éligibles Vivea

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès : Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

04 févr 2022 09:00 - 17:00 (7hrs)	30250 Sommières	Nigel Hosford, oléiculteur (Les Oliviers au Pont du diable (huile, olives de bouche, tapenade)

Co-organisateur(s)

Partenaire(s)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _

_ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)